

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0531 du 03/03/2014

Arrêté du 2 janvier 2013

ARRETE PORTANT DETACHEMENT D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ET D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1^{ERE} CATEGORIE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement d'administrateurs des finances publiques et d'un administrateur des finances publiques adjoint dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la transformation des conservations des hypothèques en services de publicité foncière à la même date.

Date d'application : 01/01/2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ET D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1ÈRE CATÉGORIE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ET D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Service des ressources humaines
Sous-Direction de l'encadrement et des relations sociales
Bureau RH-1B

ARRÊTÉ
portant détachement
d'administrateurs des finances publiques et
d'un administrateur des finances publiques adjoint
dans l'emploi de chef de service comptable
de 1^{ère} catégorie

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;

Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;



Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2012 relatif au classement des postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation du cautionnement à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques, publié au Journal officiel du 27 novembre 2012 ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire n°1 de la Direction générale des finances publiques en date du 6 décembre 2012 ;

Vu les demandes des intéressés,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les administrateurs des finances publiques de 5^{ème} échelon, dont les noms suivent sont, à compter du 1^{er} janvier 2013, détachés dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie dans les conditions figurant au tableau ci-après :

Identité	Département	SPF d'affectation au 01/01/2013	Catégorie du poste	Date de fin de détachement	Chevron Indice	Date ancienneté grade
BOURGOIN Eric	077	MEAUX	C 1 - HEC	31/12/2015	HEC1 - 1115	01/01/2013
DAUBELCOUR Alain	092	VANVES 2	C 1 - HEC	31/12/2015	HEC1 - 1115	01/01/2013
HERBAUT Daniel	075	PARIS 8	C 1 - HEC	31/12/2015	HEC1 - 1115	01/08/2013

Article 2 : Les administrateurs des finances publiques de 4^{ème} échelon dont les noms suivent sont, à compter du 1^{er} janvier 2013, détachés dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie dans les conditions figurant au tableau ci-après :

Identité	Département	SPF d'affectation au 01/01/2013	Catégorie du poste	Date de fin de détachement	Chevron Indice	Date ancienneté grade
BACH Michel	083	DRAGUIGNAN 1	C 1 - HEC	31/12/2015	HEC1 - 1115	01/01/2013
DEGRANGE Jean-Jacques	069	LYON 3	C 1 - HEC	31/12/2015	HEC1 - 1115	01/01/2013
MALOINE Cyril	074	ANNECY	C 1 - HEC	31/12/2015	HEC1 - 1115	01/01/2013

Article 3 : M. Olivier DUQUESNOY, administrateur des finances publiques adjoint de 6^{ème} échelon, détaché dans l'emploi de chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, affecté à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Marne, est réintégré dans son grade d'origine.

Il est détaché pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie en qualité de chef du service de publicité foncière de Chambéry 1, avec une ancienneté du 01/01/2013 (indice HEC1 – indice 1115).

Article 4 : Le cautionnement des comptables ci-dessus désignés est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation du cautionnement à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques.

Article 5 : Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au BOFiP.

FAIT À PARIS, LE 02/01/2013

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

OLIVIER ROUSEAU

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Bézard

ISSN 2268-0756